



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 06/14092023

OBJET : TARIFICATION SPECIFIQUE POUR LES ENFANTS BENEFICIAIRES D'UN PAI AVEC PANIER-REPAS DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Etai^{ent} présents : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etai^{ent} représentés : Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint).

Absents : Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

DELIBERATION N° 06/14092023

TARIFICATION SPECIFIQUE POUR LES ENFANTS BENEFICIAIRES D'UN PAI AVEC PANIER-REPAS DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)

Direction Générale des Services / CCAS

Le Maire expose :

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle grille tarifaire relative à la participation financière des familles dans le cadre des activités de loisirs extrascolaires et périscolaires organisées par la Commune.

La contribution des familles est calculée en fonction des critères suivants :

- le quotient familial (QF),
- un coût journalier par tranche de QF et par enfant
- un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits
- un tarif unique pour les familles résidant hors commune

Centres de loisirs Activités « mercredi jeunesse »					
Quotient familial	< 450	de 451 à 750	de 751 à 1050	de 1051 à 1350	>1350
1 enfant inscrit tarif par jour	3,00 €	5,00 €	8,00 €	11,00 €	13,00 €
2 enfants inscrits tarif par jour	2,70 €	4,50 €	7,50 €	10,50 €	12,50 €
3 enfants inscrits tarif par jour	2,50 €	4,00 €	7,00 €	10,00 €	12,00 €
Enfant hors commune	15,00 €				

Pour les enfants bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé (PAI) avec panier-repas résidant sur la Commune et hors de la Commune, il est suggéré au Conseil Municipal de mettre en place une grille tarifaire spécifique en fonction d'un coût journalier par tranche de QF et par enfant :

PAI avec panier-repas Centres de loisirs Activités « mercredi jeunesse »					
Quotient familial	< 450	de 451 à 750	de 751 à 1050	de 1051 à 1350	>1350
1 enfant inscrit tarif par jour	2,40 €	4,00 €	6,40 €	8,80 €	10,40 €
Enfant hors commune	12,00 €				

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la mise en place d'une grille tarifaire spécifique dans le cadre des A.L.S.H extrascolaires et périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE la mise en place d'une grille tarifaire spécifique dans le cadre des A.L.S.H extrascolaires et périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 25 SEP. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN